

CABINET CONSTANT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine
Route de Sarlat – 46300 GOURDON – Tél. : 05 65 27 05 05
contact@cabconstant.fr – www.cabconstant.fr



CABINET CONSTANT

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GERANT ASSOCIE

Geoffray BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GERANT ASSOCIE

CABINETS SECONDAIRES

« Les Embaysses » - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
contact@cabconstant.fr

376, avenue Joséphine Baker
24200 SARLAT LA CANEDA
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

117, avenue Pierre Sénard
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. : 05 19 46 00 12
contact@cabconstant.fr

COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DU GRAND CAHORS

Place Bessières
Espace Clément Marot
46 000 CAHORS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

CORRESPONDANTS

SOCAGEC
820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
contact@socagec.fr

SOCAGEC
10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
contact@socagec.fr

DEFI PERFORMANCE
2, chemin d'Aquitaine
46300 GOURDON
Tél. : 05 65 20 13 98
contact@defi-performance.fr



COMMISSAIRE
AUX COMPTES

SARL AU CAPITAL DE 100 000 € - RCS CAHORS – SIRET 305 274 102 00048 – CODE APE 6920 Z

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale Extraordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DU GRAND CAHORS, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DU GRAND CAHORS, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société ^{Erreur ! Signet non défini.}

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

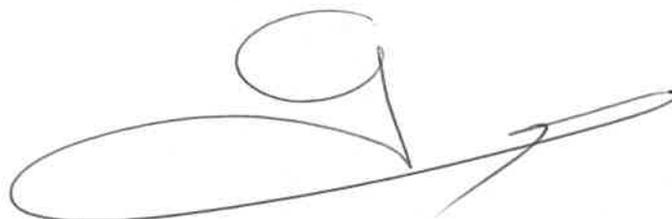
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon le 22 Mars 2024

Le Commissaire aux comptes

Pour la SARL CABINET CONSTANT,

M. Geoffray BORNE



BILAN ACTIF

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	48 400.00		48 400.00	24 400.00
Constructions	193 600.00	17 083.84	176 516.16	86 277.33
Installations techn., matériel et outil. ind.	86 457.85	80 795.76	5 662.09	9 357.94
Autres	28 811.34	22 215.36	6 595.98	8 926.17
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	357 269.19	120 094.96	237 174.23	128 961.44
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	961.80		961.80	2 271.00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 352.00		5 352.00	4 480.33
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	311 908.37		311 908.37	391 851.54
Charges constatées d'avance	3 150.00		3 150.00	6 092.00
TOTAL (II)	321 372.17		321 372.17	404 694.87
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	678 641.36	120 094.96	558 546.40	533 656.31

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	410 768.00	370 271.20
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	29 227.52	40 496.80
<i>Situation nette (sous total)</i>	439 995.52	410 768.00
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	439 995.52	410 768.00
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 594.21	4 056.00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 293.37	42 111.35
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	78 663.30	76 720.96
TOTAL (IV)	118 550.88	122 888.31
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	558 546.40	533 656.31

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	4 419.40	3 896.90
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	141 483.81	137 803.32
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	240 158.00	244 897.90
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5.60	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	386 066.81	386 598.12
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 024.50	4 972.20
Variation de stock	1 181.20	-909.00
Autres achats et charges externes	351 903.73	333 696.93
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	924.04	487.50
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 617.62	8 440.54
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	128.32	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	368 779.41	346 688.17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	17 287.40	39 909.95
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 141.21	1 027.12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 141.21	1 027.12
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		440.27
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		440.27
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 141.21	586.85

COMPTE DE RÉSULTAT

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	19 428.61	40 496.80
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	37.50	
Sur opérations en capital	12 001.00	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	12 038.50	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 239.59	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 239.59	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9 798.91	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	400 246.52	387 625.24
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	371 019.00	347 128.44
EXCÉDENT OU DÉFICIT	29 227.52	40 496.80

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 558 546.40 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 29 227.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 08/03/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques	7 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Matériels de bureau	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement					
	TOTAL					
INCORPORÉES	Autres postes d'immobilisations incorporelles					
	TOTAL					
CORPORELLES	Terrains		24 400		24 000	
	Constructions	Sur sol propre	97 600		96 000	
		Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		121 067		1 070	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers	14 765			
		Matériel de transport	12 500			
	Matériel de bureau & mobilier informatique		1 547			
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL			271 879		121 070	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL			271 879		121 070	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORÉES	Frais d'établissement & dévelop.					
	TOTAL					
INCORPORÉES	Autres postes d'immob. incorporelles					
	TOTAL					
CORPORELLES	Terrains				48 400	
	Constructions	Sur sol propre			193 600	
		Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		35 679		86 458	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			14 765	
		Matériel de transport			12 500	
	Mat. bureau, inform., mobilier				1 547	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL			35 679		357 269	
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL			35 679		357 269	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
	Sur sol propre	11 323	5 761		17 084
Constructions	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		111 709	2 526	33 440	80 796
	Inst. générales agencem. amén.	6 574	2 109		8 683
Autres immobs corporelles	Matériel de transport	12 500			12 500
	Mat. bureau et informatiq., mob.	811	221		1 032
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		142 917	10 618	33 440	120 095
TOTAL GENERAL		142 917	10 618	33 440	120 095

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	5 352	5 352		
Charges constatées d'avance	3 150	3 150		
TOTAUX		8 502	8 502	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent l'achat de lineaire pour l'année 2024 pour un montant de 3150 €.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 150
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 150

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir concernent les reversements d'une quote-part des recettes de distributeurs automatiques par DMS pour un montant de 1600 € au titre de l'année 2022 et 1600 € au titre de l'année 2023.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 200
Disponibilités	
TOTAL	3 200

SARI, CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	370 271.20				410 768.00
Autres réserves		40 496.80			
Excédent ou déficit de l'exercice	40 496.80		29 227.52	40 496.80	29 227.52
TOTAUX	410 768.00	40 496.80	29 227.52	40 496.80	439 995.52

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	16 594	16 594		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	23 293	23 293		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	78 663	78 663		
TOTAUX	118 551	118 551		

- renvois** (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à les encaissements partiels sur l'année 2023 des chèques vacances de l'année 2024 pour 77 988,30 € et l'encaissement d'adhésions au COS de l'année 2024.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	78 663
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	78 663

CHARGES À PAYER

Ce poste concerne des règlements de charges de 2023 qui seront réglées en 2024 pour un montant global de 39 887,58 €.

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 594
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	23 293
TOTAL DES CHARGES À PAYER	39 888

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

COS du Grand Cahors

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Commissaire aux comptes	2 160	2 088
TOTAL	2 160	2 088

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes